

peu plus fort qu'il ne pourrait l'être ; mais je crois qu'il n'est pas plus grand que durant les années passées.

Il est difficile, cependant, de persuader les employés à accepter des positions dans le bureau de poste, tant l'ouvrage est ardu. J'ai été obligé d'ordonner à un surnuméraire de prendre une place dans le bureau de poste, sous peine de perdre sa position tout à fait.

Je n'ai aucune difficulté à trouver des employés ; je suis fâché de le dire, mais les demandes sont extrêmement nombreuses, et j'ai entendu le récit de beaucoup de misères. Je serais fort heureux d'être délivré de la très grave responsabilité et de l'ennui inséparables de l'accomplissement du devoir de nommer les surnuméraires de la Chambre.

M. BOWELL—Je pense que cette difficulté peut être facilement résolue, car la 110<sup>e</sup> règle prescrit que l'Orateur n'a rien à faire avec ces nominations, à moins que son attention ne soit attirée sur leur nécessité par le greffier de la Chambre.

Hon. M. MITCHELL—J'espère que si tous ces abus existent—et je n'en ai aucun doute—il y sera apporté remède, maintenant que l'attention de l'Orateur y a été attirée. Je pense que les sommes demandées pour la bibliothèque, et surtout pour les ouvrages de droit, sont un peu fortes.

Hon. M. CARTWRIGHT — Les livres de droit sont toujours très dispendieux.

Hon. M. CAMERON (Cardwell)—Pendant la vacance, le premier ministre m'a demandé si j'aurais quelque objection à aider au bibliothécaire à revoir toute la liste des livres de droit qui se trouvent dans la bibliothèque, et de l'aider à la compléter autant que possible. J'ai répondu à mon honorable ami qu'il faudrait pour cela une somme beaucoup plus élevée que celle qui avait jusque-là été portée au budget pour la bibliothèque, car les livres de droit coûtent beaucoup plus cher que les ouvrages ordinaires, et la somme demandée n'est pas même suffisante pour composer une bibliothèque aussi complète que l'exigera la Cour Suprême. Je suis convaincu que mon honorable ami n'aura besoin que de cette explica-

tion pour comprendre que la somme demandée n'est pas inutile.

Pour me conformer au désir du premier ministre, j'ai donné au bibliothécaire toute l'aide et les conseils en mon pouvoir, au sujet du choix à faire pour compléter la bibliothèque.

Hon. M. MITCHELL—Je suis bien aise d'entendre les explications de mon honorable ami, mais je désire que le gouvernement se souvienne que ceci ne doit pas être une dépense permanente.

L'item est adopté.

#### EXERCICES MILITAIRES.

L'item No. 12, affectant \$20,000 à la solde des exercices et toutes autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice, étant lu,—

Hon. M. CARTWRIGHT — L'an dernier, peut-être à cause de la dureté des temps, peut-être aussi pour d'autres causes, il s'est présenté beaucoup plus de miliciens qu'à l'ordinaire pour faire les exercices. En conséquence, il fallut dépasser le crédit ouvert d'environ \$20,000, et ce vote est demandé pour couvrir cet excédant de dépenses.

M. POULIOT — Je considère que cette dépense est de l'argent gaspillé, lorsqu'il y a tant de choses utiles auxquelles on pourrait l'employer. Je suggérerais qu'on donnât cette argent au ministre des Travaux Publics, qui pourrait alors faire quelque chose pour le bien du pays. Dans mon comté, il y a un havre qui aurait besoin d'améliorations, et j'espère que le gouvernement s'en occupera.

M. ROSS (de Prince-Edouard)—Je suis d'avis que les volontaires, qui sont le nerf de notre milice, devraient être mieux payés qu'ils ne le sont. Je vois dans le budget un item de \$50,000 pour les associations de carabiniers, mais je pense que l'argent du pays devrait être employé pour ceux qui savent manier la carabine d'une manière pratique, plutôt que pour ces jeunes gandins qui ne savent manier que la canne à pomme d'or, et porter des bottes vernies et des gants de peau, au profit desquels je regrette de voir que cette somme est affectée. Ceux en faveur desquels on dépense tant d'argent ne sont pas ceux qui rendraient le plus de services au pays. Ce sont les miliciens qui ont ser-